

⑧ Le cas des cas

Si le ciel tomboit, il y auroit bien des alouettes de prises

† Au cas que Lucas n'eut qu'un œil, sa femme auroit épousé un borgne (pro-verbe qu'on dit en réponse à ceux qui prévoient trop d'accidents, & qui ré-vient à cet autre province, Si le Ciel tomboit, il y auroit bien des alouettes de prises] *If the sky falls we shall catch larks.*

Ce proverbe traduit assez bien le problème posé par les cas, et *des alouettes*, il n'en manque pas : les travaux consacrés aux « cas » sont innombrables et ont un dénominateur commun : *loin de parler des « cas » - finales articulées (postposées donc) et commutables selon des combinaisons syntaxiques de « mots » nominaux* – ils parlent de leurs divergences (*de tous ces cas...*) avec les |cas| du latin-grec, d'où on tire les « cas profonds ».

- *On sait que la grammaire grecque distingue traditionnellement cinq cas (trois seulement pour ceux qui ont considéré le nominatif et le vocatif comme étant à part). Le rapprochement avec les autres langues de la famille indo-européenne montre que le grec a perdu trois cas (ablatif, locatif, instrumental), dont les fonctions, loin d'être éliminées, se sont réparties dans le système : c'est ainsi que l'ablatif indo-européen est venu ajouter ses emplois à ceux du génitif grec ; le locatif et l'instrumental ont grossi de leurs fonctions propres celles du datif. Ce phénomène est appelé le « syncrétisme ». Les cas à valeur concrète (ablatif, locatif, instrumental) étaient volontiers accompagnés d'un petit mot de nature adverbiale, destiné à préciser le rapport prédicatif (le locatif indiquait à lui seul où se trouvait un objet, mais un adverbe de lieu était nécessaire pour qu'on sache si l'objet était dans, sur, auprès de,*

etc.). Ces mots sont devenus peu à peu des « prépositions » et, du fait qu'elles se trouvaient souvent associées à un cas, les dites prépositions ont paru « gouverner » tel ou tel ça. Par suite de longs cheminements historiques, il est même assez souvent arrivé que le rapport entre le cas gouverné et sa signification originel ne soit plus clairement perceptible. Renversement prépositions ont paru « gouverner » tel ou tel cas Par suite de longs cheminements historiques, est même assez souvent arrivé que le rapport entre le cas gouverné et sa signification originelle ne soit plus clairement perceptible. Renversement complet de tendance par conséquent, puisque l'emploi de tel cas après une préposition donnée est devenu un pur mécanisme de la langue. Enfin un cas à vocation surtout abstraite, comme l'accusatif, n'a pas échappé, lui non plus, à l'envahissement prépositionnel. •1

• cas²

Le terme de cas est traditionnellement utilisé pour désigner les fonctions syntaxiques des constituants de la phrase lorsque celles-ci se manifestent par la présence d'affixes particuliers ou marques casuelles (suffixes liés aux noms, aux pronoms, et, par accord, aux adjectif, en latin, par exemple): on parle alors de formes fléchies. Les listes de cas des langues à flexion, très variables quant à leur extension (de deux en ancien français à une cinquantaine en avar et en tabarassan), sont réunies dans des paradigmes* appelés déclinaisons*.*

Bien que des langues comme le français ou l'anglais ne connaissent plus ce type de fonctionnement, le terme de cas est encore utilisé dans un sens équivalent pour désigner les quelques traces formelles de flexion qui ont subsisté, par exemple, dans le domaine des pronoms (il/le/lui; qui/que dans l'emploi relatif: anglais he/him). On estime, en général, que l'absence de marque formelle sur les syntagmes nominaux est compensé,

1 Charles Guiraud, Grammaire du grec, 1967, PUF, QSJ?, n°1253

² Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche. M., La grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de linguistique française, 1986, Flammarion.

dans ces langues, par un ordre contraignant des constituants ainsi que par le recours à des prépositions* et/ou des postpositions. •*

• *cas (profonds)*

La grammaire des cas est un modèle de type génératif qui postule l'existence d'une liste finie, à priori universelle, de rôles sémantiques sous-jacents appelés cas (ou cas profonds). Ces divers cas reçoivent une définition de type notionnel: chaque verbe ou adjectif est ainsi caractérisé par un assortiment de cas (certains sont facultatifs) dont la réalisation en surface peut correspondre à de syntagmes nominaux aux fonctions syntaxiques relativement variées. Dans Paul a brisé la vitre avec une pierre, les trois SN sont respectivement porteurs des cas agent, objet, instrument, mais dans la pierre a brisé la vitre, c'est l'instrument qui est sujet, alors que dans la vitre s'est brisée, c'est l'objet. De même, les deux phrases les fruits abondent dans le verger et le verger abonde en fruits ne se distinguent que par le fait que les deux cas objet et locatif ont été mutuellement substitués. On trouvera des illustrations de ce type d'analyse à sujet, objet, (complément d').

Il devient en outre possible, dans cette perspective, d'affiner le classement sémantique des verbes: ainsi voir et regarder comportent, tous deux, un cas objet mais le sujet sera datif pour voir et agent pour regarder; quant à montrer, il cumule les cas agent, objet et datif.

Malgré ses prétentions à l'universalité, la liste des cas est susceptible de varier quelque peu d'un auteur à l'autre. ces variations sont liées à des problèmes de désignation métalinguistique ainsi qu'au degré d'abstraction et de généralisation recherché. On a pu repérer ainsi, à l'intérieur du cas datif, un rôle sémantique propre aux être animés lorsqu'ils sont le siège d'une manifestation psychologique (angl: experier): il devient le sujet des prédicats dits "psychologiques": Paul est mécontent, Marie savoure son succès. De même, les cas source et but ont été proposés pour rendre compte des changements d'état (la chenille s'est transformée en papillon) ou des processus qui prennent place entre des limites spatiales ou temporelles: il a marché de l'aube ...à la nuit. Il a couru de chez lui à la gare. Parmi les plus stables sur le plan linguistique,

on retiendra les cas suivants: agent, datif, instrument, objet, factitif (résultatif ou but), lieu (locatif) et temps. (L'ordre des cas dans cette liste correspond ... une hiérarchie fondée sur la priorité qu'il convient de leur accorder au niveau de leur promotion à la fonction de sujet syntaxique). •

On peut effectivement – *et la psychologie sociale a pu en tirer des heures de gloire* – tenter d'analyser et de classer des types de comportements sociaux qui existent. Il y a beaucoup de chances qu'un comportement visant à disposer d'une autre personne ou d'un autre objet soit perçu comme hiérarchique, alors qu'un échange d'objets ou de pratiques soit perçu comme non-hiérarchique. Opérer le transfert d'un objet ou d'une personne à une autre confère au sujet actif une valeur particulière, celle qu'on attribue au juge, à un conseil de parents, voire à Meetic. Le lieu d'un comportement, celui d'où l'on vient et celui vers qui l'on va sont considérés comme différents et le passage un mouvement ; un comportement peut être guidé par une intention particulière qui canalise tous les actes : c'est le but poursuivi, etc. Ces études sont particulièrement intéressantes pour organiser un bureau ou un réfectoire, faire de la publicité, placer les têtes de gondoles chez *Madame Michu*, la grande superette du coin. Il ne semble pas que ce soit adéquat pour analyser le fonctionnement des unités linguistiques... sauf à considérer (*et c'est bien ce que les tenants de la Grammaire Générale – une forme hypocrite de l'auto-satisfaction de nos petites grammaires des petits dialectes indo-européens occidentaux -... pensent*) que les langues doivent être transparentes à ces comportements, et donc, que « sujet », « complément d'objet , de moyen, de but, de manière, de lieu et de temps », etc. existent *en toute réalité et en toute éternité*.

Toute culture (*et en particulier tous les imbéciles de cette culture*) se prend (se prennent) comme référence(s) et idéal (-aux) indépassables : les grammaires aussi !

On peut être légitimement abasourdi de lire que « *le russe n'a pas d'article* » ou que ... le français est une langue « *machiste* » parce que l'accord masculin et féminin resterait masculin (ce qui est aussi idiot que les féministes qui entonnent ce couplet).

Les grammaires du latin encadrent les **finale**s (*morphèmes de cas, désinences de cas, flexions casuelles, suffixes de cas, ?*) des noms (*ou substantifs et adjectifs, ou bases lexicales à comportement nominal*) par des cas (au nombre de 6 doublés (par les deux nombres : singulier et pluriel) :

singulier	1s	2s	2ns	3s	3ns	4s	4ns	5s
nominatif	a	us ou ©	um	© ou s	e	us	u	es
vocatif	a	e	um	© ou s	e	us	u	es
accusatif	am	um	um	em	e	um	u	em
génitif	ae	i	i	is	is	us	us	ei
datif	ae	o	o	i	i	ui	ui	ei
ablatif	a	o	o	e	i	u	u	e

pluriel	1p	2p	2np	3p	2np	4p	4np	5p
nominatif	ae	i	a	es	ia	us	ua	es
vocatif	ae	i	a	es	ia	us	ua	es
accusatif	as	os	a	es	ia	us	ua	es
génitif	arum	orum	orum	(i)um	ium	uum	uum	erum
datif	is	is	is	ibus	ibus	ibus	ibus	ebus
ablatif	is	is	is	ibus	ibus	ibus	ibus	ebus

Ces désinences « signifient », et le commentaire ³(1815) de ce signifié est

nominatif	<i>Accord du verbe avec le sujet ou nominatif.</i> I. <i>Ego audio</i>, j'entends ou j'écoute. R. Tout verbe qui n'est pas à l'infinitif, s'accorde en nombre et en personne avec son nominatif exprimé ou sous-entendu.
vocatif	
accusatif	ACCUSATIFS. <i>Objet ou complément direct des verbes.</i> I. <i>Amo Deum</i>, j'aime Dieu. R. L'objet (1) ou complément <i>direct</i> des verbes <i>actifs</i> ou <i>déponents</i>, se met toujours à l'<i>accusatif</i>. (Voir l'art. V. des notions préliminaires.) Ex. Nous honorons la vertu ; <i>colimus virtutem</i>. J'imité mon père ; <i>imitor patrem</i>. <i>Nota.</i> Quand le complément <i>direct français</i> se trouve à un autre cas que l'<i>accusatif</i>, c'est que ce complément est <i>indirect en latin</i>. (Voir l'art. 5 des notions préliminaires.)

³ Gersin, J-,B.-,P. Nouvelle grammaire latine, 1815, Paris

génitif	GÉNITIFS. <i>Complément des noms substantifs.</i> I. <i>Liber Petri</i>, le livre de Pierre. R. Lorsque deux noms, entre lesquels se trouvent <i>de</i>, <i>du</i>, <i>des</i>, placés de suite signifient des choses différentes, de manière que l'une se dise de l'autre, le second se met au génitif. Ex. La bonté de Dieu; <i>bonitas Dei</i>. Les deux substantifs signifient des choses différentes; la terminaison <i>Dei</i> fait voir de quelle bonté il s'agit: le génitif sert donc à <i>déterminer</i> le substantif exprimé ou sous-entendu qui le précède.
datif	DATIFS. <i>Adjectif dont le complément est au datif.</i> I. <i>Id mihi utile est</i>, cela m'est utile. R. On met au datif le <i>nom</i> ou pronom auquel on <i>donne</i>, on <i>attribue</i> et même on <i>ôte</i> quelque chose.
ablatif	<i>Complément des verbes sans préposition.</i> VII. Les verbes exprimant <i>abondance</i>, <i>disette</i> et <i>privation</i>, ont leur complément indirect, (indiqué par <i>de</i>) à l'ablatif sans préposition. Ex. Il regorge de biens, <i>abundat divitiis</i>. <i>Remarque.</i> La chose dont on <i>jouit</i>, dont on <i>sert</i>, dont on <i>s'acquitte</i>, dont on <i>se rend maître</i>, dont on <i>se nourrit</i>, dont on <i>se vante</i> ou <i>glorifie</i>, et dont on <i>se réjouit</i>, ou dont on <i>est fâché</i>, etc. se met à l'ablatif sans préposition, ainsi que le complément des verbes passifs, quand il n'est pas un objet animé.

auquel on ajoute (dans quelques lexèmes), un *locatif*

Comme on le constate, les « cas » constitue une grille capable de ranger toutes les finales rencontrées: en fait, il n'y a jamais douze finales distinctes pour marquer les douze formes possibles (six cas et deux nombres) et le **synchrétisme** est manifeste: datif et ablatif pluriels sont toujours identiques, nominatif, vocatif et accusatif neutre, singulier et pluriel, n'ont que deux formes, toutes déclinaisons confondues: une pour le singulier, une pour le pluriel. L'accusatif singulier masculin et féminin se termine en nasale (-am, -um, -em) et, au

pluriel par un –s (-as, -os, -es) : c'est de cet –s qu'est issue la marque du pluriel en français (code écrit), en castillan, catalan, occitan, etc.

L'*Encyclopedia Universalis* ne peut que nous surprendre en affirmant :

•Une particularité des langues slaves est que l'accusatif, en tant que forme distincte, y fait défaut dans les substantifs masculins au singulier : il est remplacé par le nominatif s'il s'agit d'un être inanimé et par le génitif s'il s'agit d'un être animé, par exemple en russe : ja vižu dom ...•

La métalangue est là pour **préserver la combinatoire, non dans la réalité phonique ou graphique des occurrences, mais dans la grammaire** : c'est cette seule tâche qui lui est assignée, mais les « noms » de la métalangue sont trop souvent chargés d'histoire(s)... à laquelle/auxquelles ils n'appartiennent pas (ou plus).

• Une langue peut être flexionnelle au niveau du verbe (tel est le cas, dans une mesure non-négligeable, pour le français actuel), et ne l'être pas au niveau du nom, ou inversement. La catégorie de cas est liée strictement à la notion de flexion nominale. Une langue est casuelle lorsqu'on constate en cette langue des changements partiels de la forme de mêmes noms, changements réglés selon des principes constants et systématiques, de telle sorte qu'entre une forme donnée et une fonction donnée se manifeste un rapport de solidarité, relevant de la structure de la langue considérée.

La terminologie concernant les cas a été léguée par le latin, ou casus constitue la traduction littérale, mais peu explicite, du grec... L'application de ce terme à la catégorie linguistique de cas paraît procéder en grec d'une métaphore empruntée au jeu de dès: tout comme un joueur tient dans sa main un cube, virtuellement passible de formes différentes, dont une seule, compte tenu des exigences syntaxiques de l'énoncé, sera réalisée dans la parole. •⁴

Gleason offre une synthèse:

⁴ Monteil, Pierre, Eléments de phonétique et de morphologie du latin, 1970, Paris, Fernand Nathan.

• *Les noms (de même que les pronoms et les adjectifs) du grec et du latin étaient classés par les grammairiens traditionnels selon des paradigmes particuliers de déclinaison pour les catégories flexionnelles de cas et de nombre. La terminologie que nous venons d'employer, flexion, cas, déclinaison (le mot paradigme signifie simplement schème ou modèle..) montre l'importance que la grammaire traditionnelle a toujours attaché à la catégorie du cas dans la définition et la classification des noms. ...uelle que soit l'origine métaphorique précise du sens technique de ce terme en théorie grammaticale, il est clair que la variation introduite par la syntaxe dans les formes d'un lexème était considérée comme une déviation de la forme normale de ce lexème...•⁵*

Mais, encore une fois, soulignons-le, le "**cas**" est, dans la métalangue, **une dénomination commune des phénomènes non-identiques** intervenant dans des systèmes linguistiques ou dans des langues différentes.

En **turc** ⁶,

2.— LES SUFFIXES DE CAS

(Hal Sonekleri)

Les suffixes de cas sont ceux qui marquent la fonction du nom dans la phrase.

Le nom, suivant sa fonction dans la phrase, subit diverses modifications.

Ces modifications sont assurées par les suffixes de cas, selon le système des déclinaisons turques.

La simplicité de ce système est telle qu'on peut décliner sans difficulté tous les mots turcs en général.

Le système des déclinaisons turques comprend les six cas suivants :

Le **NOMINATIF**, c'est le nom isolé ou le sujet.

Le **GENITIF**, qui indique l'annexion: le possessif.

Le **DATIF**, auquel l'action est destinée: l'aboutissement.

Le **LOCATIF**, dans lequel l'action a lieu: l'endroit.

L'**ABLATIF**, duquel émane l'action: le point de départ.

L'**ACCUSATIF**, qui supporte l'action: le complément direct.

⁵ Introduction à la linguistique : An Introduction to descriptive linguistics. Traduction de Françoise Dubois-Charlier

⁶ Alfred Mörer, Grammaire de la langue turque, 1986 (8^e édition)

Quoique certains grammairiens reconnaissent dans la langue turque l'existence de deux déclinaisons : la première comprenant tous les mots qui se terminent par une consonne, et la seconde, par une voyelle ; la différence entre les deux est plus apparente que réelle. Elle tient plutôt à l'euphonie. En intercalant les consonnes *n* ou *y* entre la voyelle terminant le nom et celle commençant le suffixe, on a voulu seulement éviter le hiatus ou les articulations désagréables à l'oreille.

D'où il suit qu'on peut et qu'on doit ranger tous les noms dans une seule et même déclinaison.

La déclinaison se fait par l'addition de lettres qui se placent à la fin du nom, de la manière suivante :

GENITIF	: (n)ın , (n)un , (n)in , (n)ün
DATIF	: (y)a , (y)e
LOCATIF	: da (ta) , de (te)
ABLATIF	: dan (tan) , den (ten)
ACCUSATIF	: (y)ı , (y)u , (y)i , (y)ü

par exemple **d/t + e/a** (de/da/te/ta) est signe de locatif et réciproquement : c'est le cas des langues dites "agglutinantes"; alors qu'en latin, le {génitif singulier} est en -ae , si le {nominatif singulier} est en -a , en -i si le {nominatif singulier} est en -us , ou en -er , ou en -um , en -is s'il est en -is , etc...: c'est le cas des langues flexionnelles : comme le souligne l'auteur, il n'y a **qu'une seule déclinaison** en turc et les éléments de cette déclinaison sont bien des « **suffixes de cas** ». Les seules variantes observées sont dues aux « *harmonies vocaliques et consonantiques* », et doivent être attribuées à des faits d'un autre niveau. Enfin, il serait faux de faire "correspondre" un cas avec une fonction grammaticale unique (dans une autre langue) ! Ce concept classique de **fonction grammaticale** n'est pas univoque (*même quand, pour masquer leur trouble, des linguistes l'affublent de ce qualificatif de "syntaxique", d'origine grecque,... donc (c.q.f.d.) signe d'un esprit ...docte!*)

En **finnois**,⁷ il y aurait 12 cas productifs et 4 cas moins productifs ; de toutes manières, **cas**, ici, s'entend comme **mixte de cas morphologiques** de type latin (inanalysables) et **cas profonds** ; il s'agit de « dire » ici, de façon (trop) ramassé à quels usages servent ces formes distinctes, mais, au-delà, d'introduire ces oppositions qui n'ont pas été d'un maigre intérêt pour tenter de définir **une liste des possibles**, dans le cadre d'une grammaire générale.

⁷ d'après R. Austerlitz, *L'ouralien*, in Le Langage, Encyclopédie de la Pléiade, 1968

Liste ordonnée donnée par Austerlitz (*Exemples-types donnés*)

nominatif	cas grammatical, statique	"le vin" est
accusatif	cas grammatical, dynamique	"il boit "le vin"
génitif	cas grammatical, dynamique	"couleur "de vin"
essif	cas à moitié grammatical, statique	"en qualité de vin"
translatif	cas à moitié grammatical, dynamique	"mûrir "en vin"
partitif	cas à moitié grammatical, dynamique	"il boit "du vin"
adessif	cas local, statique	"à côté du vin"
allatif	cas local, dynamique	"donner "au vin"
ablatif	cas local, dynamique	"partir "du vin"
inessif	cas local, statique	"dans le vin" il y a
illatif	cas local, dynamique	"il met.."dans le vin"
élatif	cas local, dynamique	"est sorti "du vin"
comitatif	"avec" + possessif	"avec" + possessif
instructif	"à" (pied, etc)	"à" (pied, etc)
abessif	"sans" (argent, etc)	"sans" (argent, etc.)
prolatif	"par" (poste, etc)	"par" (poste, etc.)

Mais l'analyse que propose les grammairiens... et les linguistes est, le plus souvent, respectueuse – bien au-delà du nécessaire – de la « liberté » ou de l'« individualité » du ... mot ! Il faudrait, là encore, déceler attentivement, dans l'amas des « recherches » (souvent des *redites*) comment la mise-en-écriture, fondée sur un calibrage plus ou moins intuitif du comment-ça-doit-être, détermine puissamment la suite de l'analyse et l'attention privilégiée (sinon exclusive) portée au « mot »... ou au monème sinon lexème. Le fossé caricatural dressé par Martinet (par exemple) entre morphologie et syntaxe est un trace de *cet individualisme rêvé* du mot : seules quelques langues y ont échappé – l'inuktitut grammatisé en est un exemple – mais souvent pour de mauvaises raisons (d'« originalité » sinon d'exception).

Je vais tenter d'illustrer ce que j'avance avec un fragment de grammaire allemande :

Déclinaison

L'ADJECTIF

Adjectif qualificatif.

L'adjectif qualificatif peut être employé comme attribut ou comme épithète.

165. Adjectif attribut.

L'adjectif attribut est invariable en genre et en nombre :

der Schüler ist klein	l'écolier est petit.
die Schülerin ist klein	l'écolière est petite.
die Schüler sind klein	les écoliers sont petits.

166. Adjectif épithète.

L'adjectif épithète se place avant le nom ; il varie en genre et en nombre et il se décline :

Singulier.

masc.	{	N. guter Vater	ein guter Vater	der gute Vater
		G. guten Vaters	eines guten Vaters	des guten Vaters
		D. gutem Vater	einem guten Vater	dem guten Vater
		A. guten Vater	einen guten Vater	den guten Vater
fém.	{	N. gute Mutter	eine gute Mutter	die gute Mutter
		G. guter Mutter	einer guten Mutter	der guten Mutter
		D. guter Mutter	einer guten Mutter	der guten Mutter
		A. gute Mutter	eine gute Mutter	die gute Mutter
neutre	{	N. gutes Kind	ein gutes Kind	das gute Kind
		G. guten Kindes	eines guten Kindes	des guten Kindes
		D. gutem Kind[e]	einem guten Kind[e]	dem guten Kind[e]
		A. gutes Kind	ein gutes Kind	das gute Kind

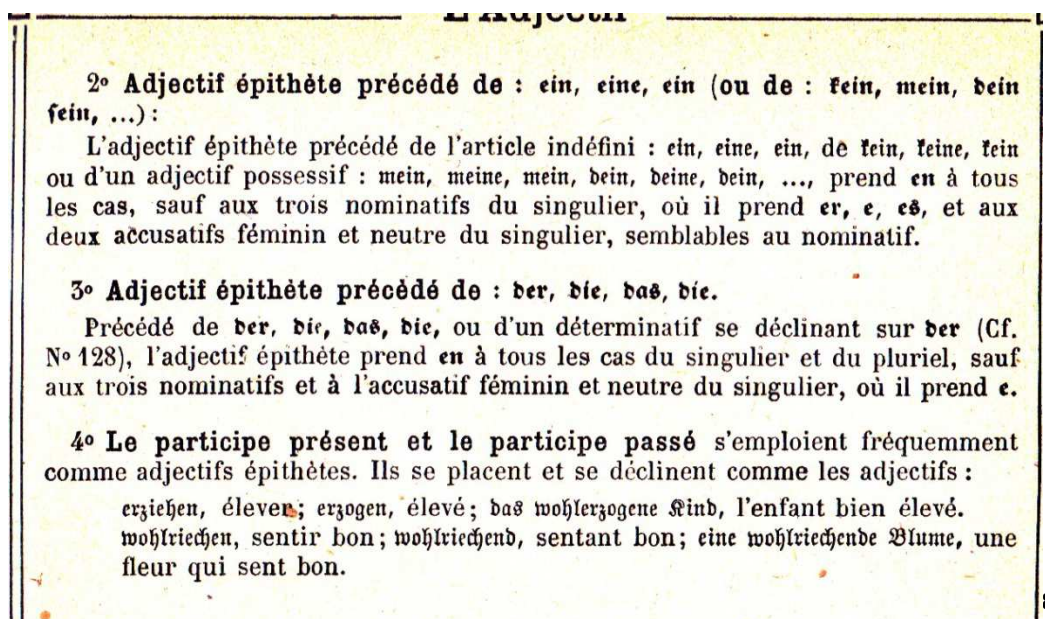
Pluriel.

m. f. n.	{	N. gute Kinder	meine guten Kinder	die guten Kinder
		G. guter Kinder	meiner guten Kinder	der guten Kinder
		D. guten Kindern	meinen guten Kindern	den guten Kindern
		A. gute Kinder	meine guten Kinder	die guten Kinder

Remarques. — 1^o Adjectif épithète non précédé d'un déterminatif :

guter Vater, gute Mutter, gutes Kind, gute Kinder.

L'adjectif épithète non précédé d'un déterminatif prend les désinences de *der*, *die*, *das*, *die* (sauf au génitif singulier du masculin et du neutre, où l'usage s'est établi de dire *guten Vaters*, au lieu de *gutes Vaters*, *guten Kind[e]*, au lieu de *gutes Kind[e]*).



En fait, la déclinaison de l'adjectif et du nom est la **distribution de fragments d'un « signifiant disjoint »** : les (3) « remarques » constituent un exercice de métalangue qui s'efforce de tenir – à propos de fragments individualisés (et injustement isolés) – un discours acceptable : la **déclinaison du groupe nominal** (déterminant+adjectif+adjectif ... +substantif) indique **le cas (et le nombre)** et **le lien interlexical**, le premier enserrant le second. Dans la mesure où **ein-eine-ein** (en fait EIN+) ne « prend pas en charge » les oppositions que **der-die-das** (en fait D+) « prend », **le complément d'information passe au fragment suivant** ; en cas d'absence de (D+), les compléments d'information (« finales ») qu'il porte sont « transférés » au premier adjectif. Le passage d'un adjectif de l'autre côté du verbe – c'est-à-dire au rang d'attribut - le transforme en **adverbe** : **la déclinaison des lexèmes du groupe nominal correspond à une limite de syntagme et à un rôle syntaxique simultanément.**

⁸ F.Bertaux & E.Lepointe, Grammaire allemande complète, 1935, Hachette